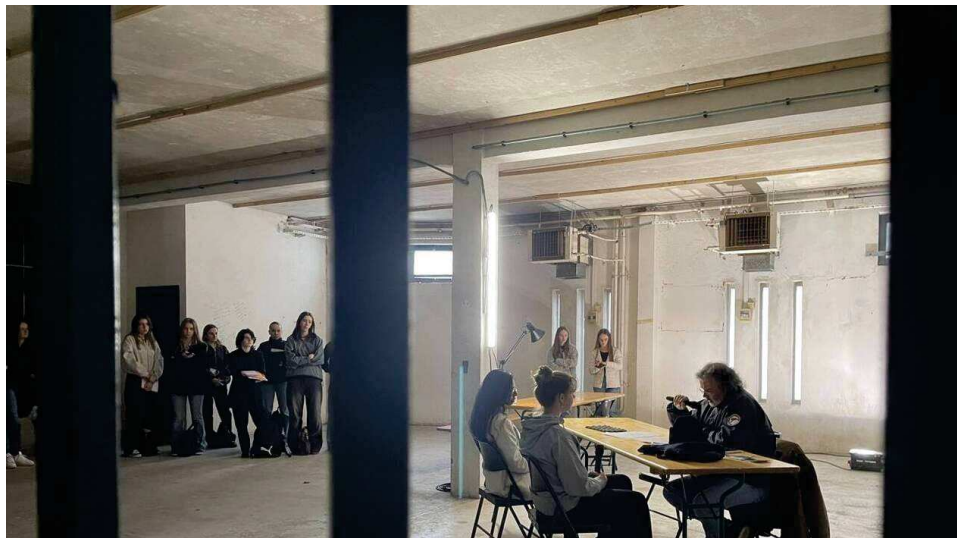


REPORTAGE. De l'arrestation à la prison, ces jeunes plongent au cœur du système judiciaire

Pendant quelques heures, collégiens et lycéens ont rencontré des policiers et acteurs du monde judiciaire, en participant à chacune des étapes de la procédure pénale : de l'interpellation à l'incarcération. Le parcours était imaginé par l'association rennaise Champs de justice, avec des professionnels du droit.



Le face-à-face entre l'officier de police judiciaire et les suspects se tient en présence du public de lycéens, dans les murs de l'ancienne prison Jacques-Cartier, à Rennes. | OUEST-FRANCE

Ouest-France [Angélique CLÉRET](#).
Publié le 05/04/2024 à 19h23

« Est-ce que vous êtes connu de la police ou de la justice ? » Dans l'éclairage cru de deux projecteurs, le jeune homme qui fait face à l'officier de police judiciaire répond sans sourcilier. « Oui, pour des dégradations volontaires, notamment. » L'OPJ poursuit : « C'était grave ? » Le suspect hausse les épaules : « Juste un incendie de poubelles... »

Cette fois, Kevin, placé en garde à vue, est soupçonné d'avoir volé une PlayStation 5 et un jeu vidéo, dans un magasin situé à proximité de la gare de [Rennes \(Ille-et-Vilaine\)](#). Il aurait été violent, à l'encontre d'un vigile. « Je n'ai aucun revenu. Je voulais faire plaisir à ma copine et jouer avec elle », expose-t-il au policier. Celui-ci lui a notifié ses droits : prévenir un proche, demander un médecin, garder le silence, être assisté d'un avocat... Puis son audition a commencé. Celle de Chloé, la copine, suivra.

Ces premières heures de garde à vue se déroulent dans une pièce froide, aux murs sales et quadrillés de barreaux. Le face-à-face se tient dans [l'ancienne prison Jacques-Cartier de Rennes](#), habituellement vide, depuis que les détenus ont été transférés au [centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet](#), en 2010. Une trentaine de personnes observent et écoutent les échanges entre l'OPJ et le suspect.



Une simulation d'audience est proposée par des professionnels du droit, notamment magistrats et avocats. OUEST-FRANCE

En réalité, le délit est fictif. Depuis la garde à vue jusqu'à l'incarcération, en passant par un procès, toutes les étapes de la procédure pénale sont créées par l'imagination de Champs de justice, une association initiant le grand public à la compréhension du fonctionnement de la justice.

Ces moments sont mis en scène et joués « par des professionnels et des étudiants en droit, détaille Clarisse Jouvance,

membre de l'association. C'est une approche pédagogique. Le parcours tient en quatre demi-journées, à destination de quatre classes de collégiens ou de lycées, soit quelque 120 jeunes. »



Antoine Dussaux et Ambre Maulnier, élèves de terminale au lycée du Rheu : « C'est une belle immersion dans le domaine judiciaire. » | OUEST-FRANCE

« Une ouverture sur un monde méconnu »

Jeudi 4 avril après-midi, des lycées du Rheu ont franchi la lourde porte bleue de l'ancienne prison et arpenté les coursives de l'établissement. « C'est une belle immersion dans le domaine judiciaire. On voit plein de métiers différents. En plus ici, dans cette prison interdite au public » commente Antoine Dussaux, élève de terminale. « Assister à une

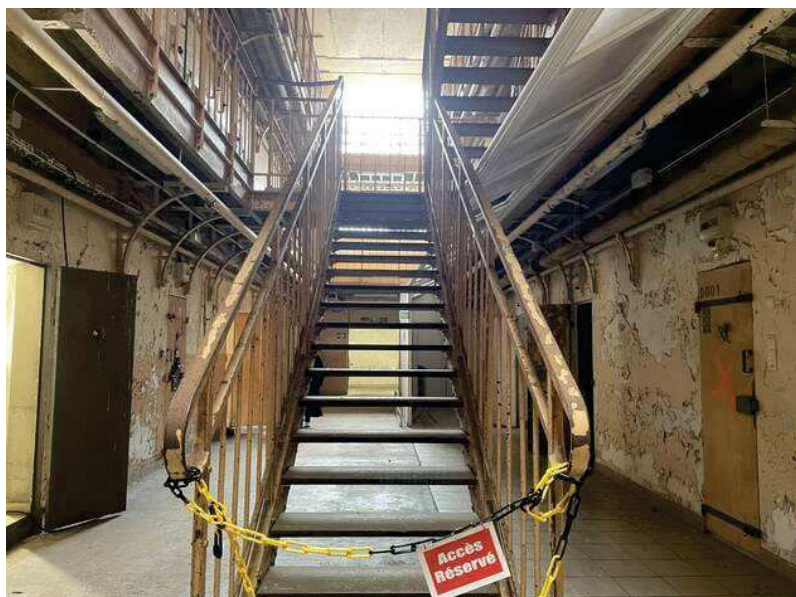
garde à vue, c'est rare. Ici, c'est plus réaliste qu'à la télé, observe Ambre Maulnier. On a appris par exemple que le mandat de perquisition n'existe pas. » Les policiers n'ont donc pas à présenter de mandat leur donnant autorisation de perquisitionner un domicile.



Clarisse Jouvance, de l'association Champs de Justice, et Sophie Leroi, coordinatrice du CDAD 35. | OUEST-FRANCE

L'association Champs de justice a construit l'événement avec plusieurs partenaires, dont le Conseil départemental de l'accès au droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35). Sophie Leroi, sa coordinatrice voit, dans cette expérience, « une ouverture sur un monde méconnu, chargé de représentations souvent négatives, pour des citoyens en devenir. » Si

elle aborde les rouages de la justice, cette demi-journée permet aussi de s'interroger sur l'enfermement et de prendre connaissance du travail mené en milieu carcéral, sur le terrain de l'insertion.



L'ancienne prison Jacques-Cartier est habituellement vide, depuis que les détenus ont été transférés au centre pénitentiaire de Vezin-le-Coquet, en 2010. | OUEST-FRANCE

En fin de parcours, les lycéens ont pu échanger avec un ancien détenu, venu témoigner : « Il faut éviter la prison. C'est une expérience destructrice, déclare-t-il. Moi j'avais 21 ans, arriver dans ce type d'établissement a été profondément déstabilisateur. Il y a l'enfermement, bien sûr, mais aussi les tensions et la violence en prison. »